



LE CONTACT



Volume 36 - Numéro 1

Site internet : www.spsern.csq.qc.net

Septembre 2014

Dans ce numéro :

Journée du personnel de	1
Personnes déléguées	1
Coin des membres	1
Site internet	1
Assurance invalidité longue durée	2
CSST	2
SSQ—Critère de reconnaissance d'une association de professionnels en soins de santé	2
Médias Sociaux	2
Rentrée scolaire	2

L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Josée Bélanger
1^{re} vice-présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la trésorerie
et au secrétariat

Louise Dampousse
Vice-présidente aux relations
du travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications

Journée du personnel de soutien

Vous êtes cordialement invités au plus gros « PARTY » de l'année, c'est-à-dire celui de la *Journée du personnel de soutien scolaire*, qui aura lieu le :

Jeudi 25 septembre 2014
À la Caravelle de 16 h 30 à ...

Le coût de cette soirée est de **5,00 \$** comme les années précédentes.

Vous devez réserver obligatoirement votre place et remettre l'argent à votre déléguée ou délégué et il ou elle inscrira votre nom sur la feuille de présence.

N'oubliez pas, vous devez répondre avant **le 19 septembre prochain**.



Au plaisir de vous rencontrer!!!

Le comité exécutif

Personnes déléguées

À chaque début d'année scolaire, les membres du SPSERN doivent nommer une déléguée ou un délégué ainsi qu'une déléguée substitut ou un délégué substitut et ce, dans chaque établissement.

Ces fonctions sont très importantes puisqu'elles font les liens entre le comité exécutif du SPSERN et les membres de son établissement.

C'est pourquoi vous avez reçu dans le courrier interne, une note et un formulaire afin de pouvoir vous inscrire. Vous devez nous retourner le document pour le 30 septembre prochain.

Coin des membres

Cet espace est à vous! Si vous avez des sujets, il nous fera plaisir de les faire partager à toutes et à tous dans les prochains « **Contacts** ».



Site internet

Veillez prendre note que notre site internet est maintenant à jour. N'hésitez pas à aller le consulter!

<http://www.spsern.csq.qc.net/>



Assurance invalidité longue durée

Les personnes qui prévoient prendre leur retraite dans les 2 ans et moins, peuvent faire la demande à la commission scolaire d'annuler leur assurance invalidité longue durée, en remplissant un formulaire qu'elle vous fera parvenir.

Étant donné que vous payez de primes d'assurances et qu'au moment de votre retraite vous ne pourrez bénéficier de cette assurance, il est donc inutile de payer pour quelque chose que vous ne pourrez pas utiliser.

Advenant une invalidité d'ici votre retraite, vous aurez droit à l'assurance de la Commission scolaire pour les deux premières années de votre invalidité et ensuite, vous recevrez vos rentes de retraites.



CSST

Saviez-vous que lorsque vous êtes en invalidité pour un accident de travail ou une lésion professionnelle, les médicaments, les traitements, les orthèses, etc sont payés entièrement par la CSST?

Il en va de même pour un accident de la route lorsque vous avez dû acheter des médicaments. La Loi sur l'assurance automobile prévoit des dispositions relatives au remboursement des frais d'achat de médicaments.



Afin de savoir comment présenter une demande à ces organismes, vous pouvez consulter leurs sites respectifs : http://www.csst.qc.ca/travailleurs/indemnite_remboursement_frais/Pages/indemnite_remboursement_frais.aspx OU <http://www.saaq.gouv.qc.ca/victimel/>.

SSQ — Critères de reconnaissance d'une association de professionnels en soins de santé

Il existe chez SSQ des critères de reconnaissance des associations de professionnels en soins de la santé (massothérapeutes, ostéopathes, physiothérapeutes, etc).

Afin de se prémunir contre la hausse des coûts liés aux demandes et aux pratiques non conformes, vous trouverez un document vous informant des critères de reconnaissance pour les professionnels sur le lien suivant : <https://ssq.ca/particulier/assurance/assurance-collective/assurance-maladie>. Vous trouverez le lien direct au paragraphe : Professionnels de la santé.



Médias Sociaux (Facebook, Twitter, etc.)

ATTENTION—ATTENTION

Il est ***très important*** de faire attention à ce que vous écrivez sur les médias sociaux, car cela pourrait vous porter préjudice. N'oubliez pas que tous ces médias sont publics et qu'ils sont une porte ouverte sur le monde.

Rentrée scolaire

Nous vous souhaitons une ***EXCELLENTE RENTRÉE 2014-2015!!!***

